



Reprise versement ARE suite rupture d essai

Par Fvp54

Bonjour,

Je suis inscrit chez France travaille depuis la mi août, j ai donc reçu un versement d are pour le mois de septembre.

Le 05 septembre, je signe un cdi. Je souhaite savoir, si je rompt ma

Période d essai, est ce que je peux prétendre à la reprise de mes ARE ?

Ma conseillère indemnisation me répond qu il fallait que je casse la période d essai dans les 6 jours et sur le net je lis que si je rompt mon contrat avant 65 jours ou 455 heures travaillées et cela me donne droità la reprise de mon indemnisation.

Qui dit vrai ?

Merci d avance pour votre aide !